

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concordie, 3, près la
place de la Trichon. — (Téléphone 061)
TOURCOING, rue Verte, 38 (Téléphone 1370)

Bureaux administratifs :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

FIN DES ABONNEMENTS :
ABONNEMENTS : 0 fr. 50 en plus
RECLAMES : 0 fr. 25
SAITS DIVERS : 0 fr. 25
SOCIALES : 1 fr.

Les annonces seront reçues sans exception
du dimanche à Paris, dans nos bureaux
61, rue Talbot.

TELEPHONE
A ROUBAIX : N° 061 | A TOURCOING : N° 1370
A LILLE : N° 97

Lire plus loin :

— A Douai, l'incendie des Huit-
teries Nouvelles.

Le Contrat de Travail

Il faut avouer que le louage de services ou, pour employer la terminologie nouvelle, le contrat de travail, car ces deux expressions sont synonymes, occupent bien peu de place dans notre code civil et, cependant, il intéresse non seulement l'ouvrier et le patron, mais aussi le commerçant et ses commis, l'entrepreneur et son personnel, le directeur de théâtre et ses artistes, autrement dit, il régit pratiquement toutes les conventions passées entre employeurs et employés.

La Politique

Que nous nous abstenions de prédictions inutiles, de bravades ridicules, de tout ce qui constitue le chauvinisme, sous sa forme mauvaise, c'est la sagesse et le bon sens.

Que la France pratique une politique violente ou seulement blessante, à l'égard d'un pays quelconque, même envers celui qui a vaincu le nôtre en 1870, ce serait une faute que personne ne saurait excuser.

Le Gouvernement s'explique

Le gouvernement, qui sont entrés dans cette voie, qui ont été assez malheureux à l'égard de la propagande, de l'opinion nationale, n'ont jamais eu pour eux l'opinion publique.

La Monarchie de Juillet, impopulaire parce qu'elle incarnait la suprématie d'une caste égoïste, parce qu'elle maintenait le cens électoral, parce qu'elle menait à son origine révolutionnaire, parce qu'elle vivait de Berlin, et qu'elle n'avait, l'Etat davantage encore parce qu'elle courbait la France devant l'ennemi héréditaire, qui était alors l'Angleterre.

LES OUVRIERS

membres du jury

La circulaire de M. Briand

Voici le texte de la circulaire adressée aux premiers présidents et aux procureurs généraux par le garde des sceaux, au sujet de l'inscription des ouvriers sur les listes du jury.

Je me propose de l'examiner sous un côté moins vaste. — Par diplomate, vous feriez tous mieux de vous tenir.

M. Raiberti. — La France n'a pas des intérêts seulement dans l'Afrique du Nord ; elle a des intérêts dans toute l'Afrique, dans le Maroc, dans l'Algérie, dans la Tunisie, dans les colonies.

ordinaire de l'industrie, divers Etats européens n'ont pas hésité à établir les principes qui doivent servir de base au contrat de travail. L'Angleterre a été la première à réglementer la loi les conditions du travail, l'Allemagne, ce point de vue, a également mis sous une avance considérable. A côté de la Gewerbedingung, ou code industriel, elle possède, en effet, depuis 1900, un nouveau code civil qui contient un ensemble de dispositions relatives au louage de services. C'est dans le même sens qu'il importe de nous orienter ; la codification des lois ouvrières nous donne quelques jours une législation industrielle qui nous apprend à développer d'une façon méthodique, mais il importe de poser dans le Code Civil même les règles générales du contrat de travail. La Commission du travail, que préside M. Millerand, vient de déposer, et ce sujet, un intéressant rapport ; nous examinerons lundi prochain, les principales dispositions qui y sont contenues et qui doivent être soumises à l'examen de la Chambre des députés.

A LA CHAMBRE

Le Débat sur le Maroc

Le Ministre des Affaires Etrangères répond énergiquement aux divers interpellateurs.

Le Débat continuera aujourd'hui.

Avant la séance

Union Démocratique. — Paris, 22 janvier. Le groupe de l'union démocratique s'est réuni sous la présidence de M. Chastenet, président, et a examiné les questions soulevées par les interpellations sur le Maroc.

LA SEANCE

Dans la salle

LA FRANCE AU MAROC

Les critiques de M. Raiberti

LES OUVRIERS

La circulaire de M. Briand

Voici le texte de la circulaire adressée aux premiers présidents et aux procureurs généraux par le garde des sceaux, au sujet de l'inscription des ouvriers sur les listes du jury.

Je me propose de l'examiner sous un côté moins vaste. — Par diplomate, vous feriez tous mieux de vous tenir.

M. Raiberti. — La France n'a pas des intérêts seulement dans l'Afrique du Nord ; elle a des intérêts dans toute l'Afrique, dans le Maroc, dans l'Algérie, dans la Tunisie, dans les colonies.

l'orment la très grande majorité des citoyens qui pourraient à leur subsistance par un travail manuel et journalier ; mais il va de soi qu'ils courent également ceux des employés qui se trouvent dans le même cas.

Le vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire qui sera complétée par les soins de MM. les premiers présidents et MM. les présidents des tribunaux civils et à MM. les juges de paix. MM. les procureurs généraux voudront bien la transmettre à leurs substituts.

Amateur Buisson,

L'indemnité de séjour

Ajoutons que le ministre de la justice va prendre l'initiative, pour compléter les dispositions de la circulaire qu'on vient de lire, de déposer un projet de loi tendant à accorder l'indemnité de séjour aux membres du jury dans des conditions autres que celles fixées par la législation en vigueur.

Le Gouvernement s'explique

Discours de M. Pichon

L'acte d'Algérie

Les opérations militaires

Le ministre répond à M. Spilliaert

Le rappel du général Drude

Discours de M. Dubief

M. Deschanel à la tribune

l'orment la très grande majorité des citoyens qui pourraient à leur subsistance par un travail manuel et journalier ; mais il va de soi qu'ils courent également ceux des employés qui se trouvent dans le même cas.

Le vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire qui sera complétée par les soins de MM. les premiers présidents et MM. les présidents des tribunaux civils et à MM. les juges de paix. MM. les procureurs généraux voudront bien la transmettre à leurs substituts.

Amateur Buisson,

L'indemnité de séjour

Ajoutons que le ministre de la justice va prendre l'initiative, pour compléter les dispositions de la circulaire qu'on vient de lire, de déposer un projet de loi tendant à accorder l'indemnité de séjour aux membres du jury dans des conditions autres que celles fixées par la législation en vigueur.

Le Gouvernement s'explique

Discours de M. Pichon

L'acte d'Algérie

Les opérations militaires

Le ministre répond à M. Spilliaert

Le rappel du général Drude

Discours de M. Dubief

M. Deschanel à la tribune

l'orment la très grande majorité des citoyens qui pourraient à leur subsistance par un travail manuel et journalier ; mais il va de soi qu'ils courent également ceux des employés qui se trouvent dans le même cas.

Le vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire qui sera complétée par les soins de MM. les premiers présidents et MM. les présidents des tribunaux civils et à MM. les juges de paix. MM. les procureurs généraux voudront bien la transmettre à leurs substituts.

Amateur Buisson,

L'indemnité de séjour

Ajoutons que le ministre de la justice va prendre l'initiative, pour compléter les dispositions de la circulaire qu'on vient de lire, de déposer un projet de loi tendant à accorder l'indemnité de séjour aux membres du jury dans des conditions autres que celles fixées par la législation en vigueur.

Le Gouvernement s'explique

Discours de M. Pichon

L'acte d'Algérie

Les opérations militaires

Le ministre répond à M. Spilliaert

Le rappel du général Drude

Discours de M. Dubief

M. Deschanel à la tribune

l'orment la très grande majorité des citoyens qui pourraient à leur subsistance par un travail manuel et journalier ; mais il va de soi qu'ils courent également ceux des employés qui se trouvent dans le même cas.

Le vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire qui sera complétée par les soins de MM. les premiers présidents et MM. les présidents des tribunaux civils et à MM. les juges de paix. MM. les procureurs généraux voudront bien la transmettre à leurs substituts.

Amateur Buisson,

L'indemnité de séjour

Ajoutons que le ministre de la justice va prendre l'initiative, pour compléter les dispositions de la circulaire qu'on vient de lire, de déposer un projet de loi tendant à accorder l'indemnité de séjour aux membres du jury dans des conditions autres que celles fixées par la législation en vigueur.

Le Gouvernement s'explique

Discours de M. Pichon

L'acte d'Algérie

Les opérations militaires

Le ministre répond à M. Spilliaert

Le rappel du général Drude

Discours de M. Dubief

M. Deschanel à la tribune

M. Deschanel à la tribune